



Déclaration préalable du SNEP-FSU Versailles au CRUNSS du 28 juin 2021

Nous sommes très inquiets sur l'avenir des AS et de celui de l'UNSS. Les AS ont grandement souffert du contexte sanitaire cette année : chute de plus de 32% du nombre de licenciés dans notre académie, les lycées et LP ayant été beaucoup plus impactés par cette baisse que les collègues.

Certaines AS, déjà en difficulté, vont devoir être aidées. La référence aux groupes constitués dans les « repères pour l'EPS » a souffert d'interprétations diverses dans les AS et d'un établissement à l'autre. Les directives nationales de l'UNSS lors de cette crise sanitaire ont manqué de précision. Seuls certains territoires ont réussi à organiser des événements, mais de moindre envergure, alors que la rencontre est au cœur de l'activité de l'UNSS et de la motivation des élèves. En unissant toutes nos forces, notre objectif commun est de remettre l'UNSS et les AS en avant à travers des rencontres construites autour des APSA. Nos élèves ont besoin de retrouver du plaisir au sein des AS et de s'épanouir au contact des autres lors des différentes rencontres que permet l'UNSS.

Nous savons que la situation a été très compliquée pour les cadres UNSS également. Nous les remercions d'avoir fait tout leur possible pour aider les AS et organiser, là où ça a été possible, des événements. Les cadres UNSS, comme les animateurs d'AS, souffrent du mode de communication, des orientations et des décisions prises sans concertation par la Direction nationale UNSS. Après le 2S2C et les défis du 1^{er} confinement du printemps 2020, la DN UNSS n'a fait qu'impulser des activités en dématérialisées et insister pour que les cadres en soient les promoteurs.

Et en cette fin d'année, ce sont les Jeux des jeunes qui nous ont été proposés avec des tests physiques et des quizz « santé » qui n'emporteront pas l'adhésion des élèves. L'UNSS compte également faire la promotion de la carte passerelle (dispositif du plan héritage JOP 2024 du CNOF) qui permet aux licenciés UNSS de 6^{ème}, qui représentent le 1^{er} vivier de nos licenciés, d'accéder à 3 séances gratuites dans un club. Pour inciter les élèves à ne pas réadhérer à l'AS les années suivantes, il n'y avait pas meilleure idée !

Après de nombreuses années d'interventions, le SNEP-FSU a enfin obtenu la mise en place d'un groupe de travail national autour du calcul du contrat licences. Les cadres départementaux ont eu à charge d'organiser une consultation des AS et des coordonnateurs de leur territoire. Charge au groupe de travail national de travailler, de chiffrer et de comparer les meilleures propositions afin de les présenter aux prochaines AG UNSS. La mise en place de ce nouveau calcul est prévue pour la rentrée 2022.

Comme chaque année, nous réitérons notre demande auprès de la Rectrice, de rappeler, par une note de service envoyée à tous les CE, que les mercredis après-midi restent un temps dédié à la pratique du sport scolaire comme le souligne la Note de Service du 21/03/2016 : « *la libération du mercredi après midi est le temps dévolu aux activités de l'AS et aux compétitions organisées par l'UNSS* ». En plus des conséquences d'une réforme des lycées qui impacte le mercredi après-midi dans la majorité des établissements de

l'académie, nous tenons à réaffirmer l'importance du sport scolaire qui ne saurait être mis en concurrence directe ou indirecte avec des activités, quelle que soit leurs natures, de soutien proposées par l'établissement. Nous considérons que le mercredi après-midi doit être un temps exempt d'activités autres que celles proposées par l'Association Sportive d'établissement afin d'encourager tous les élèves à accéder aux pratiques sportives de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS.

Enfin, au regard des nombreuses missions qui incombent au Service Régional de l'UNSS, le SNEP-FSU Versailles revendique la création du 5ème poste supprimé en 2008. Ce poste est justifié au regard des nombreuses missions et nouvelles compétences qui incombent au SR depuis plusieurs années. De plus, les crédits d'animation dépendent de ses actions dans chaque département. Pour mettre en oeuvre sa politique de développement, la création de ce poste est donc une condition indispensable. Au dernier CTA, Madame la Rectrice n'a pas souhaité la création de ce poste sur un support définitif mais nous continuons à le revendiquer même si il est créé à titre provisoire notamment dans la perspective des JOP 2024.

Marjorie Bounhol et Marc Legein
Représentants du SNEP-FSU Versailles